

DAJ 0031 Fonds pour Paris / Mécénat

Je m'étais opposée à la création de ce Fonds pour Paris lors de la séance du conseil de Paris de février 2015. Les politiques publiques n'ont pas à être financées selon le bon vouloir des riches ! Car le mécénat, c'est cela :

“A votre bon coeur les riches ! “ On en appelle à votre générosité pour financer nos politiques publiques !

Et c'est une belle aubaine, les sommes seront déduites de vos impôts ! Car au vu des dispositions fiscales, le mécénat n'est pas si désintéressé que cela.

La loi Aillagon de 2003 permet 60 % de déductibilité fiscale des dons effectués pour le mécénat d'entreprise, voire de 90 % dans le cas d'une aide à l'acquisition d'un trésor national. La loi Tepas a augmenté la déductibilité de l'I.S.F. des dons. Les entreprises mécènes peuvent bénéficier, en outre, de contreparties valorisées à hauteur de 25 % de la valeur des dons. J'attends avec impatience de savoir ce que pourront être les contreparties parisiennes.

Quelle logique absurde. En encourageant le mécénat pour financer nos politiques publiques pour compenser les baisses des dotations de l'état, via les défiscalisations en retour on contribue à appauvrir l'Etat.

C'est par l'impôt, l'impôt progressif sur les revenus, l'ensemble des revenus, l'impôt sur le patrimoine, l'impôt qui devrait taxer plus le capital que le travail, l'impôt sur la rente, que nous devons financer nos politiques publiques qui relèvent de l'intérêt général social et écologique ! L'impôt, c'est une des bases de la République.

Maintenant pour en revenir à cette délibération, on y apprend que vous souhaitez augmenter le nombre de personnes qualifiées au sein du conseil d'administration, le faire passer de 6 à 15. Pouvons-nous savoir de qui il s'agit ? Qui sont ces personnalités particulièrement impliquées dans le mécénat que vous souhaitez associer ? Comment pouvons nous délibérer si nous n'en avons même pas connaissance ? Aussi, pourquoi souhaitez-vous que le nombre de représentants de la ville soit forcément inférieur au nombre total de personnes qualifiées ?

Aussi, nous savons que les mécènes sont rarement désintéressés. Au vu de l'attachement de notre ville à une déontologie forte, à toute pression de lobbying, à toute possible accusation de conflits d'intérêts, ne serait-il pas intéressant d'associer des représentants de la commission de déontologie à ce Conseil d'administration ? Ou des représentants de l'association Anticor ?

Pour conclure, étant opposée à cette logique de mécénat, sans surprise je voterai contre cette délibération.

Je vous remercie.